

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1131

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Sansu, M. Maurel et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.